

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04 mars 2019

CNP Assurances signe son 2^{ème} accord GPEC pour accompagner sa transformation

Avec ce 2^e accord GPEC (gestion des emplois et des parcours professionnels), CNP Assurances renforce ses engagements pour accompagner sa transformation en développant les compétences de ses collaborateurs et en favorisant des formes nouvelles de mobilité.

Le 15 février 2019, CNP Assurances a renforcé ses engagements en faveur des emplois et des parcours professionnels en signant son deuxième accord GPEC avec 3 organisations syndicales représentatives de l'entreprise (CFDT, CFE-CGC et UNSA) pour les années 2019 à 2021.

Le premier accord GPEC, signé en 2016, avait permis de pérenniser une politique d'alternance et d'initier un rajeunissement de la pyramide des âges, de maintenir les collaborateurs seniors dans l'emploi, de constituer le socle d'une démarche compétences renouvelée et de promouvoir la mobilité interne comme mode de développement professionnel.

Ce second accord entend accentuer les dynamiques engagées en les inscrivant dans les contextes nouveaux de l'entreprise et de la réglementation.



Entreprise digitale, CNP Assurances renforce ses engagements au travers de ce 2^e accord GPEC pour accompagner sa transformation et l'évolution des métiers et des compétences de ses collaborateurs. Des expériences nouvelles sont proposées comme la mobilité par mission dans le Groupe ou les start-up partenaires ou le tutorat au poste de travail.

Bérengère Grandjean
DRH de CNP Assurances

Rajeunir la pyramide des âges de l'entreprise

Pour rajeunir la pyramide des âges, l'accord prévoit l'embauche en CDI (contrat à durée indéterminé) d'une centaine de jeunes (de moins de 35 ans) en trois ans dont 50 en 2019.

En parallèle, de nouvelles mesures sont prévues en direction des seniors 55 ans et +) pour s'assurer qu'ils ont accès, à l'instar de l'ensemble de l'entreprise à la formation, accompagner leur fin de carrière ou les aider à préparer leur retraite. A titre d'exemple, le dispositif d'aménagement de fin de carrière inscrit dans le premier accord GPEC est reconduit : il prévoit pour la période de 12 à 24 mois précédant le départ à la retraite et pour les salariés éligibles un aménagement du temps de travail rémunéré à 80 % du salaire sur toute la période avec un rythme de travail de 100 % durant les 6 ou 12 premiers mois suivi d'une période non travaillée de 6 à 12 mois. D'autre part, l'entreprise s'engage à majorer l'indemnité de départ en retraite des salariés de 65 ans et plus et à compenser leur départ à la retraite par l'embauche en CDI d'un jeune.

Dynamiser le parcours professionnel et développer les compétences

Pour développer les compétences de ses collaborateurs, CNP Assurances étend sa politique de tutorat en créant notamment un nouveau poste de tuteur au poste de travail qui s'inscrit dans la logique de l'élargissement de la formation en situation de travail, en référence à la loi Avenir professionnel. Ce nouvel accord permet au tutorat de couvrir l'intégralité des métiers désormais tous identifiés pour accompagner la transformation.

Le Groupe favorise également les dynamiques de mobilité en proposant des missions ponctuelles dans le Groupe, ses filiales mais également dans les start-up, notamment celles dans lesquelles il a investi. Il s'agit dans ce cas de favoriser le croisement de compétences. L'accord prévoit aussi un nouveau dispositif d'accompagnement « in-placement » pour aider les collaborateurs à réaliser leur souhait de mobilité.

Enfin, afin d'encourager le dialogue social, ce nouvel accord prévoit aussi de valoriser l'expérience acquise dans le cadre d'un mandat de représentant syndical en l'inscrivant dans la perspective d'un parcours professionnel.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le 1^{er} assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 367M€ en 2018. Le Groupe est présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son second marché.

Il compte plus de 37 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance et d'épargne innovantes. Elles sont distribuées par de nombreux partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, du réseau physique au 100 % online, et aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 et s'appuie sur un actionnariat stable (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

CONTACTS PRESSE

servicepresse@cnp.fr

Florence de Montmarin

01 42 18 86 51

Suivez nous sur:

Tamara Bernard

01 42 18 86 19



Laetitia Steunou

01 42 18 87 06